



**PROJET DE SERVICE  
ACTION SOCIALE  
2024 - 2028**

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)

**haute**   
**savoie**  
le Département

  
**Udaf**  
Haute-Savoie  
UNIS POUR LES FAMILLES

## Préambule

L'Udaf de Haute-Savoie est une association créée en 1945, relevant de la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique.

Ses missions sont prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles (Art. L211-3 CASF) et repris par ses statuts :

- Donner son avis aux pouvoirs publics sur la politique familiale à l'échelle locale et nationale ;
- Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics ;
- Gérer tout service d'intérêt général familial dont les pouvoirs publics estiment lui confier la charge ;
- Se constituer partie civile lorsque les intérêts matériels ou moraux des familles sont menacés.

Le service Action Sociale de l'Udaf de Haute-Savoie rassemble un ensemble d'interventions professionnelles et spécifiquement destinées à des publics vulnérables ou traversant des difficultés conjoncturelles :

- Administration ad hoc (\*) ;
- Tutelle aux biens des mineurs et tutelle aux biens des mineurs non accompagnés (\*) ;
- Mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion du budget familial (\*) ;
- Mesure d'accompagnement judiciaire (\*) ;
- Point conseil budget / Aide budget (\*\*) ;
- Prévention des expulsions locatives (\*\*\*)
- Accompagnement à l'usage du numérique (\*\* et \*\*\*) ;
- Ressources&Vous.

Ces activités sont réalisées sur la base d'une décision de justice (\*), sur sollicitation de particuliers (\*\*) ou bien encore de partenaires (\*\*\*) .

Ce projet de service, élaboré collectivement, est soumis à l'approbation du conseil d'administration du 26 septembre 2024 pour une durée de 4 ans, à savoir jusqu'à fin 2028. Si d'ici là d'autres activités étaient développées par l'Udaf, ce projet de service serait à mettre à jour.

Il concerne, au jour de sa rédaction, une responsable de service, deux cadres techniques, une secrétaire, une conseillère numérique, une médiatrice numérique, et neuf intervenantes socio-judiciaires.





## 1/ Les grands principes d'intervention

L'Udaf a vocation à défendre l'intérêt des familles et à ce titre est une association particulièrement vigilante quant à la qualité des prestations qu'elle propose ainsi qu'au respect d'un certain nombre de principes :

- **« Aller vers »** : L'Udaf privilégie, dans la mesure de ses moyens, le fait de se rapprocher des familles de Haute-Savoie. Cela se justifie par une situation en zone rurale, un problème de mobilité ou une difficulté économique qui empêche le déplacement vers une permanence habituelle de l'Udaf.
- **Adaptabilité** : L'Udaf déploie ses services en tenant compte des besoins mais aussi des disponibilités de ses publics. Ainsi, outre « l'aller vers », l'Udaf assure une continuité de service tout au long de l'année et quand la mission l'impose sur des horaires étendus, notamment en raison d'audiences ;
- **Accessibilité** : L'Udaf accueille dans ses permanences toute personne en situation de handicap. Elle adapte sa communication, ses supports écrits et son site internet à ces personnes, notamment en recourant au FALC.
- **Protection des publics vulnérables** : L'Udaf s'attache à mobiliser ses moyens humains pour venir en aide aux plus démunis et les plus fragiles, si toutefois d'autres acteurs n'étaient pas déjà en situation d'intervenir.
- **Ecoute active du public** : L'Udaf crée les conditions matérielles (bureaux d'entretien dédiés), mobilise les ressources humaines (interlocuteurs directs spécialisés) afin d'offrir un cadre confidentiel et sécurisé pour l'écoute des publics reçus ;
- Favoriser **l'autonomie** des personnes : Autant que possible, l'Udaf « fait avec » les personnes et non « à la place de ». En ce sens, elle tend à associer le plus possible ses publics à toutes les actions qu'elle entreprend (information, formation, accompagnement technique...);
- **Accueil inconditionnel** : L'Udaf intervient auprès de tout public sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de religion ou de culture. Elle recourt à des solutions techniques pour pallier la barrière de la langue ;
- **Accompagnement individualisé** : L'approche systémique de l'Udaf permet d'appréhender la personne ou la famille sans sa globalité et sa complexité mais aussi avec une capacité à agir (autodétermination) et à évoluer dans le temps. Sur ces fondements, elle individualise chaque intervention ;

- **Interventions collectives** : L'Udaf est convaincue de l'impact positif d'ateliers, de formations, d'actions de sensibilisation, de groupes de parole... touchant des publics qui ne seraient pas nécessairement venus la solliciter à titre individuel ;
- **Démarche qualité** : L'Udaf s'engage dans une démarche d'amélioration continue de ses prestations et de son organisation. Elle recourt à des compétences spécifiques pour évaluer ses activités et prochainement en mesurer l'impact social ;
- **Bienveillance** : Voir ci-dessous

**La bienveillance n'est pas le contraire, ni l'opposé de la maltraitance.** L'ANESM a volontairement choisi ce terme dans ses recommandations : C'est une démarche continue de vigilance **par rapport à soi et aux autres.**

La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être du bénéficiaire en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance (Lexique manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS HAS). (RBPP ANESM 2012).

La bienveillance est une démarche active que la Haute autorité de santé définit comme « une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus ».

## 2/ Les spécificités du territoire

Le département de Haute-Savoie connaît plusieurs spécificités prises en compte par l'Udaf dans son organisation et son fonctionnement :

- 845 000 habitants, en hausse permanente depuis les années 60 ;
- 190 habitants par km<sup>2</sup>, en raison de la présence de plusieurs massifs montagneux ;
- 3<sup>ème</sup> département le plus inégalitaire de France (au regard du niveau de vie des 10% les plus riches et des 10% les plus pauvres) ;
- 4<sup>ème</sup> département en matière de revenu fiscal moyen, essentiellement en raison de la présence de plus de 100 000 frontaliers qui travaillent en Suisse ;
- 9% des familles vivent sous le seuil de pauvreté ;
- 10<sup>ème</sup> département le plus cher de France en matière de loyer ;
- 547 jours d'attente en moyenne pour intégrer le parc de logement social ;
- 18% des familles sont vulnérables face aux dépenses énergétiques ;
- 5% de taux de chômage.

L'Udaf a intégré ces particularités géographique, démographiques et sociales pour adapter son offre de service aux besoins des familles et des plus vulnérables.

## 3/ Les publics du service Action Sociale

Si l'Udaf a vocation à défendre l'intérêt de toutes les familles, elle s'attache également à intervenir directement auprès des plus isolés et des plus fragilisés par la vie. Ainsi les mineurs non accompagnés ou non représentés par leurs parents, les familles en difficultés voire en risque d'expulsion et les aidants familiaux font l'objet de toutes les attentions.

Notre service intervient donc auprès d'un **public mineur** dans le cadre de mesures de tutelles aux biens. Il s'agit d'enfants qui n'ont plus leurs représentants légaux ou pour lesquels, ceux-ci ne sont plus en mesure de gérer leur patrimoine. Nous accompagnons également des mineurs non accompagnés en situation d'apprentissage. De plus, dans le cadre de mandats d'administration Ad Hoc, l'Udaf peut être mandatée pour des enfants concernés par une procédure judiciaire ou extrajudiciaire afin de les représenter et défendre leurs intérêts.

Par ailleurs, l'Udaf intervient auprès de **personnes rencontrant des difficultés budgétaires**. Il peut s'agir de personnes seules ou de familles qui sont à l'initiative des demandes ou qui sont concernées par une mesure judiciaire. Elles se trouvent souvent dans des situations précarisées (endettement, procédure d'expulsion), éloignées du dispositif de droit commun et peu enclins à solliciter de l'aide. Nous pouvons également être sollicités par des personnes qui anticipent un changement de situation et qui ont besoin de conseils budgétaires.

De plus, dans le cadre du soutien à la parentalité, nous sommes amenés à rencontrer des **parents désireux d'être informés autour de la parentalité**. En ce sens, le service développe des interventions numériques à destination des parents à la recherche d'informations (réseaux sociaux, gestion des écrans, cyberharcèlement...); Notre mission autour du numérique vise par ailleurs à sensibiliser de façon plus globale, les **utilisateurs éloignés des outils numériques**, à un meilleur usage au quotidien.

Enfin, l'Udaf propose un service de soutien aux **aidants familiaux**. Il s'agit de personnes qui accompagnent un proche en situation de handicap, en perte d'autonomie, ou souffrant de maladie chronique.



#### 4/ L'organisation du service Action Sociale

Le service action sociale, est organisé autour d'une responsable et deux cadres techniques, l'une référente mineurs, et la seconde référente handicap et grand âge.

Cette organisation en trinôme permet d'assurer le fonctionnement du service. En cas d'absence du responsable, les deux cadres techniques sont repérées comme étant référentes pour répondre aux difficultés et questionnements.

Afin de maintenir un positionnement de service cohérent, des temps de concertation entre les 3 cadres du service sont organisés de façon mensuelle.

Seule la responsable du service possède un lien hiérarchique avec l'ensemble de l'équipe. Elle participe à tous les rendez-vous d'ouverture de mesures judiciaires afin de poser le cadre d'intervention. Elle se tient à disposition pour intervenir auprès des usagers en cas de difficultés. Elle est garante de la bienveillance des usagers comme des professionnelles.

Historiquement repéré comme un service de protection de l'enfance, nos champs d'interventions se sont élargis avec les années et nous intervenons désormais plus largement auprès des familles qui rencontrent des difficultés.

Avec le développement de notre activité, nous avons fait le choix de ne pas cloisonner les dispositifs mais de travailler sur des postes transversaux, permettant d'une part de s'ajuster à notre volume d'activité, et d'autre part de donner sens à la vie d'équipe.

Ainsi, nous avons mis en place un pôle « mineur » de 4 personnes qui interviennent exclusivement dans le cadre des mandats d'administration ad hoc et des mesures de tutelles aux biens des mineurs. Il est composé de 3 juristes et d'une assistante sociale. Cette mixité permet un vrai regard croisé sur les situations qui requiert, certes des compétences juridiques, mais nécessitent aussi une puissante fibre sociale et un vrai savoir être. La majorité des mesures concerne des enfants victimes de violences physiques et/ou sexuelles générant une souffrance psychique importante. Cet accompagnement induit une charge émotionnelle importante qui nécessite une prise de recul et une disponibilité psychique. Ce type de poste exige par ailleurs une certaine flexibilité dans son organisation de travail puisqu'il s'agit de répondre à des convocations en urgence et également d'être présents lors des audiences qui se terminent souvent en dehors des horaires d'ouverture du service. Ces contraintes représentent de vrais enjeux dans

l'exercice de nos missions et chaque professionnelle fait preuve de disponibilité et de solidarité pour nous permettre de répondre du mieux possible aux attendus des magistrats, et ce, dans l'intérêt de l'enfant.

Par ailleurs, un second pôle composé de quatre Conseillères en économie sociale et familiale, de deux éducatrices spécialisées et d'une assistante sociale intervient de façon sectorisée sur l'ensemble du département autour de 4 dispositifs ; les MAJ, les MJAGBF, le PCB et l'EMPEX (voir en annexe). Ainsi, chaque intervenant socio-judiciaire est à même d'exercer à la fois des mandats judiciaires, mais aussi d'œuvrer et d'intervenir dans des dispositifs d'aller vers. Cette organisation mise en place permet aujourd'hui de moduler les postes en fonction de la charge de travail, des compétences et des appétences des unes et des autres. Par ailleurs, il est une vraie plus-value en termes de continuité de service puisqu'il permet de s'adapter à la charge de travail de façon plus flexible et de procéder à des remplacements pour des situations urgentes sans période de latence.

L'ensemble du service peut compter sur une secrétaire qui assure l'accueil physique et téléphonique du public et répond à toutes les missions administratives.

Le suivi des dossiers et la transmission des informations en temps réel est facilité par la mise en place et l'usage d'un logiciel métier, UNI.T. L'ensemble du courrier est dématérialisé et les dossiers sont accessibles depuis le serveur. Le travail en binôme est favorisé afin d'assurer la bonne pratique et de garantir la continuité du service. Cette organisation nous permet de fonctionner en parfaite autonomie et d'être réactif en cas d'absence.

Par ailleurs, chaque dispositif dispose de ses propres outils de suivi pour un rendu complet de l'activité du service.

Pour parfaire cette organisation, nous avons fait le choix d'accompagner les professionnels par le biais de groupe de travail, de démarches de formation et de développement du partenariat.

Ainsi des temps de travail sont dédiés à chaque dispositif pour permettre les échanges autour des pratiques, mais aussi, afin de favoriser la prise de recul sur les situations. Ils sont animés par un cadre technique, et les retours et préconisations sont rédigés et rattachés à chaque dossier. Ainsi les situations complexes sont connues de l'ensemble des professionnelles et chacune est à même d'intervenir sur une situation urgente si cela le nécessite. Les informations sont partagées et la

pluridisciplinarité permet le partage de compétences et un accompagnement global en lien avec les difficultés rencontrées par le public.

Nous disposons également, de deux conseillères numériques qui interviennent dans le cadre de l'inclusion numérique et qui mettent également en place des actions autour de la parentalité.

Enfin, depuis janvier 2023, nous avons déployé un dispositif de soutien aux aidants familiaux avec pour missions de proposer à ce public une écoute bienveillante, des informations sur les droits, la proposition d'un soutien psychologique, des orientations vers des structures spécialisées. Ce poste est occupé par une cadre qui coordonne également le dispositif du Point Conseil Budget. Ainsi, aucune activité n'est cloisonnée.

Pour l'ensemble de nos activités et pour remplir au mieux nos missions, nous avons fait le choix d'être les interlocuteurs directs de nos bénéficiaires. Ainsi chacun dispose d'un téléphone portable sur lequel il peut être joint sans intermédiaire par l'utilisateur. Cela est un véritable atout, notamment dans les dispositifs d'aller vers. Cette réponse est une vraie volonté du service.

Chaque professionnelle est amenée à faire des visites à domicile. Cette organisation nous permet d'être au plus proche des familles accompagnées. En ce sens, nous travaillons avec des outils nomades.

Cependant, afin de faire équipe, le jeudi est la journée dédiée au regroupement. Par ailleurs, l'aménagement des locaux nous permet de nous réunir collectivement lors de petits groupes de travail. Il s'agit aussi d'un espace de convivialité qui voit nourrir des moments informels lors des pauses méridiennes.

L'ensemble de toutes ces activités est encadré par des séances d'analyse de la pratique professionnelle, animées par un intervenant extérieur. Ces séances sont obligatoires et la participation active est requise.

Par ailleurs, l'Udaf tient à développer les compétences professionnelles des différents intervenants du service. Ainsi, nous recensons les besoins de formation des professionnelles et en ce sens, nous organisons des interventions en interne sous diverses thématiques. Celles-ci peuvent également être proposées aux partenaires afin de développer et de renforcer nos liens.

Enfin, des temps de réunion de service ont lieu tous les mois. Ceux-ci permettent de diffuser les informations descendantes et de gérer l'organisation du service.



La qualité de vie au travail est l'une des priorités et l'encadrement veille à ce que chacun exerce ses missions dans un climat de bienveillance, sans se sentir juger par ses collègues.

Fort de notre diversité, nous avons eu à cœur d'aller plus loin en mettant en place la maison itinérante de la famille. Il s'agit d'un véritable outil à disposition de la population qui nous permettra d'intervenir à la fois en individuel mais aussi en collectif. A ce jour, chacun est mobilisé pour permettre de mettre en place cette itinérance de façon cohérente.

La bienveillance et la solidarité sont des valeurs fortes de notre service.

## **5/ Les relations partenariales du service Action Sociale**

La diversité des services proposés par l'Udaf permet aujourd'hui un véritable écosystème de compétences. Tout est mis en œuvre pour décroiser les missions et mettre en place des passerelles entre nos différents dispositifs, et ce afin de créer une véritable entité, cohérente et développer ainsi une vraie richesse en termes de partage de compétences et d'informations.

Par ailleurs, chaque professionnel s'emploie à travailler en étroite collaboration avec les principaux acteurs du territoire et s'efforce d'entretenir ce partenariat par le biais de contacts réguliers et de participations aux différentes instances.

Ce travail en réseau permet l'évaluation pluridisciplinaire et approfondie des situations et la mise en œuvre d'actions complémentaires. Si le partage d'informations à caractère personnel entre intervenants est nécessaire, il se fait toujours avec le consentement éclairé de la personne et répond à des objectifs clairement définis. Seules les informations nécessaires à la coordination, à la prévention ou au suivi social sont échangées et ce dans le cadre du secret partagé.

De plus, le développement du partenariat reste une priorité de notre service afin de communiquer autour de nos différents dispositifs.

Enfin nous proposons également de mettre à disposition nos compétences auprès des institutions qui nous sollicitent. Nous animons ainsi des ateliers collectifs auprès de différents publics.



## 6/ La démarche qualité

L'Udaf s'investit dans une démarche qualité pour l'ensemble de ses services au-delà des exigences légales et dans une approche systémique. Il s'agit d'une démarche participative, collective et transversale visant l'amélioration continue des pratiques des professionnels et des accompagnements des bénéficiaires de mesure, sans jugement de valeur.

Un poste de qualitiennne a été créé en octobre 2023 et parallèlement, l'Udaf a souscrit le logiciel qualité AGEVAL qui permet de piloter et rassembler les fonctions d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

En application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les services de l'Udaf seront évalués fin 2024 par un cabinet externe sur les bases du Référentiel de la Haute Autorité de Santé de 2022. Il s'agit d'un Référentiel national unique et commun à tous les ESSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux), avec de nouvelles méthodes d'évaluation allant au cœur des accompagnements et s'inscrivant dans une approche centrée sur la personne.

### - **Autoévaluation :**

En amont de l'évaluation, et afin de préparer les services de l'Udaf, une auto-évaluation a été réalisée par la qualitiennne de l'Udaf impliquant l'ensemble des professionnels, l'encadrement et la Direction. Egalement, pour chaque service évalué, trois personnes accompagnées sont interrogées avec bienveillance. Afin de travailler sur les axes de progrès relevés lors de l'auto-évaluation, un plan d'actions est élaboré et des groupes de travail pluridisciplinaires sont organisés pour formaliser des procédures, des modes opératoires tel que le signalement des événements indésirables et la gestion des réclamations entre autres.





- **Mesure d'impact social :**

L'Udaf a la volonté d'étendre sa démarche qualité et prévoit pour 2025 l'évaluation de l'impact social de l'administration Ad hoc et de l'activité Ressources & Vous. La mesure d'impact social a vocation à évaluer les répercussions de l'intervention de l'Udaf auprès des publics qu'elle accompagne. Plus globalement, elle valorise ces activités à forte utilité sociale et contribue à leur amélioration continue. Pour ce faire, l'Udaf collabore avec son syndicat employeur NEXEM et Malakoff Humanis.

- **Enquêtes de satisfaction :**

L'Udaf prend en compte l'expression des personnes accompagnées en leur adressant une enquête de satisfaction : les bénéficiaires de MAJ et MJAGBF, en reçoivent une par an, les personnes ayant eu recours au PCB, deux. L'enquête de satisfaction sera élargie dans un second temps aux autres activités de l'action sociale. Les résultats nous guideront pour ajuster les pratiques professionnelles et répondre mieux encore aux attentes et demandes des personnes accompagnées.

- **Perspective de mise en place d'une commission éthique :**

De par la nature de ses activités, l'éthique est un sujet prégnant au sein de l'Udaf. Un groupe de travail accompagné par le cabinet Socrates, spécialisé dans la démarche éthique, prépare la mise en place d'un Comité d'éthique en 2025. Cette instance sera le lieu dédié aux questionnements et réflexions éthiques et renforcera le cadre d'intervention de l'ensemble des professionnels de l'Udaf.

- **Protection des données personnelles :**

L'Udaf traite des données personnelles et sensibles des personnes accompagnées. Une déléguée à la protection des données veille à la conformité et au respect des règles concernant la protection des données personnelles en réalisant entre autres des sensibilisations annuelles auprès des différents services. Elle participe également à la démarche de sécurisation de notre réseau informatique.

- **Qualité de vie au travail :**

L'Udaf est soucieuse de la qualité de vie au travail de ses équipes. L'Udaf dispose d'un CSE qui se réunit mensuellement pour assurer l'expression collective des salariés dans le cadre d'un bon dialogue social.

Ensuite mobilise des ressources afin d'améliorer le pouvoir d'achat de ses équipes et renforcer le sentiment d'appartenance. Ainsi, l'Udaf a développé un parc de véhicules de fonction pour tous ses salariés. Les salariés bénéficient d'une mutuelle intégralement financée par l'Udaf ainsi que 4 jours de congés supra conventionnels. Une journée annuelle réunit administrateurs et salariés afin de renforcer le sentiment d'appartenance et créer du lien entre tous de manière conviviale.

De plus, l'équilibre vie familiale vie professionnelle est une préoccupation de l'Udaf qui donne aux salariés l'accès au télétravail et au temps partiel.

Enfin, des moyens matériels adaptés sont mis à disposition des salariés (postes de travail adaptés...), les nouveaux locaux du site de Bonneville ainsi que la récente rénovation des locaux de Meythet améliorent les conditions d'accueil.

- **Politique de développement durable :**

Consciente des enjeux environnementaux, l'Udaf met en place une politique de développement durable. En effet, le site de Meythet bénéficie d'une amélioration de son isolation et de panneaux photovoltaïques pour une autoproduction électrique. Egalement, l'Udaf a fait le choix de véhicules hybrides pour sa flotte de véhicules de fonction. Le tri sélectif des déchets est en passe de se développer. Aussi, l'Udaf privilégie les supports numériques et limite les impressions papiers.

## ANNEXES

### Ressources & Vous : pour les aidants familiaux

#### - Présentation de l'activité / de la mesure

Apporter à tous les aidants familiaux du territoire : une écoute, des informations sur les droits, une orientation vers le bon partenaire, un soutien psychologique grâce à notre réseau et nos ressources internes et externes.

#### - Cadre légal, réglementaire

Dispositif mis en place via la convention d'objectifs Unaf-Udaf puis pérennisé grâce à d'autres financements.

#### - Rappeler le public concerné

Tous les aidants familiaux quel que soit le type de problématique du proche.

#### - Prescripteur / modalités d'orientation

Les partenaires et les aidants eux-mêmes, sur appel téléphonique ou email.

#### - Les objectifs et perspectives

Permettre aux aidants d'accéder à un mieux-être, de briser l'isolement vécu en rencontrant des pairs et partenaires ressources, de mieux se former pour faire face dans la durée et prévenir l'épuisement.

#### - Modalités d'intervention

Le service est joignable au 04 50 24 36 36 ou sur la boîte mail [aidant@udaf74.fr](mailto:aidant@udaf74.fr) aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30.



## Tutelle aux biens des mineurs

### - Présentation de l'activité / de la mesure

Un mineur est placé sous le régime de la tutelle aux biens lorsque les parents du mineur sont décédés ou se trouvent privés de l'autorité parentale, lorsque l'enfant n'a ni père, ni mère ou lorsqu'il est décidé de l'ouverture d'une tutelle pour cause grave.

### Cadre légal, réglementaire

La tutelle aux biens des mineurs est régie par les articles 390 à 414 et 496 à 515 du Code civil.

### - Rappeler le **public concerné**

Tout mineur bénéficiant d'une mesure de tutelle aux biens.

### - **Prescripteur** / modalités d'orientation

L'ouverture d'une mesure de tutelle aux biens est ordonnée par le Juge des tutelles des mineurs. Lorsque cette mesure ne peut être assurée par l'entourage du mineur, elle est déclarée vacante et est ainsi déferée au Président du Conseil départemental du lieu de vie du mineur qui confie l'exercice de ces mesures à l'Udaf 74.

### - **Les objectifs et perspectives :**

La mesure de tutelle aux biens consiste à évaluer, sécuriser et gérer le patrimoine d'un mineur lorsque ses représentants légaux ne peuvent le faire.

### - **Modalités d'intervention**

L'Udaf exerce ces mesures sur l'ensemble de la Haute-Savoie. Le service est joignable au 04.50.24.36.38 ou sur la boîte mail [abs@udaf74.fr](mailto:abs@udaf74.fr) aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30.

## Administration ad hoc

### - Présentation de l'activité / de la mesure

Le mandat d'administration ad hoc est une mesure consistant en la représentation d'un mineur, dans le cadre d'une procédure judiciaire ou extrajudiciaire, lorsque ses représentants légaux sont dans l'impossibilité de le faire ou lorsque les intérêts du mineur sont contraires à ceux de ses représentants légaux.

### - **Cadre légal**, réglementaire

L'administration ad hoc a été instituée par la loi n° 89-487 du 10 juillet 1989.

### - Rappeler le **public concerné**

Tout mineur concerné par une procédure judiciaire ou extrajudiciaire.

### - **Prescripteur** / modalités d'orientation

L'administrateur ad hoc est désigné par un magistrat saisi d'une procédure civile ou pénale qui concerne un mineur.

### - **Les objectifs et perspectives :**

L'administration ad hoc a pour objectif de rendre effectifs les droits qui sont reconnus au mineur, de défendre ses intérêts et de s'assurer que sa parole soit portée.

### - **Modalités d'intervention**

Le service est joignable au 04.50.24.36.38 ou sur la boîte mail [abs@udaf74.fr](mailto:abs@udaf74.fr) aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30.



## Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

### - Présentation de l'activité / de la mesure

Elle s'adresse aux personnes dont la santé ou la sécurité est compromise pour des motifs sociaux. Elle est définie comme une mesure de gestion budgétaire et d'accompagnement social dans le dispositif civil de protection juridique des majeurs.

### - Cadre légal, réglementaire

Encadrée par l'article 495-9 du Code Civil.

### - Rappeler le public concerné

Ces personnes doivent toucher des prestations sociales mais ne parviennent pas à les utiliser correctement.

### - Prescripteur / modalités d'orientation

La MAJ a une durée de 2 ans maximum, renouvelable une fois. En cas d'échec de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé, les travailleurs sociaux transmettent au Procureur de la République une évaluation de la situation de la personne. Ce dernier saisit le Juge des contentieux et de la protection qui ordonne la mesure.

### - Les objectifs et perspectives :

La MAJ a pour objectif d'amener l'utilisateur à une meilleure gestion de ses prestations sociales.

### - Modalités d'intervention

L'utilisateur est rencontré à minima une fois par mois à son domicile.

Le service est joignable au 04 50 24 36 38 aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30 (les horaires peuvent être étendus en fonction des contraintes liées à l'activité du service).

## Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

### - Présentation de l'activité / de la mesure

La MJAGBF est une mesure d'assistance éducative visant la protection de l'enfant ou la prévention des risques de danger à travers l'amélioration des conditions de vie de ces derniers par une utilisation des prestations familiales garantissant la satisfaction de leurs besoins matériels, de santé, de sécurité et d'éducation.

### - Cadre légal, réglementaire

Encadrée par la loi 2007-293 du 5 mars 2007.

### - Rappeler le public concerné

Tout bénéficiaire de prestations familiales

### - Prescripteur / modalités d'orientation

La mesure est ordonnée par le Juge des Enfants et fait souvent suite à un signalement ou à l'échec d'un accompagnement dans un cadre contractuel.

### - Les objectifs et perspectives

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial aide les parents à trouver des réponses concrètes à leur difficulté et à mieux répondre aux besoins de leurs enfants par un accompagnement budgétaire et éducatif centré sur l'utilisation de leurs prestations familiales.

### - Modalités d'intervention

Les familles sont rencontrées à minima une fois par mois à leur domicile.

Le service est joignable au 04 50 24 36 38 aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30 (les horaires peuvent être étendus en fonction des contraintes liées à l'activité du service).

## Inclusion numérique

### - Présentation de l'activité / de la mesure

L'inclusion numérique consiste à accompagner les usagers dans leurs démarches et vers l'autonomie numérique.

### - Cadre légal, réglementaire

Dispositif mis en place avec la convention d'objectifs Unaf-Udaf puis pérennisé grâce à d'autres financements.

Il est conventionné en partie par l'ANCT, Agence National des territoires ; qui finance une partie du poste, dispositif Conseiller Numérique.

### - Rappeler le public concerné

Ce dispositif concerne toute personne éloignée du numérique sans distinction.

### - Prescripteur / modalités d'orientation

Les publics viennent sur information/orientation des mairies et partenaires mais également sur présentation spontanée à nos permanences.

### - Les objectifs et perspectives :

Rendre les usagers autonomes en matière d'usage du numérique

### - Modalités d'intervention

2 types d'interventions sont proposées :

- Intervention ponctuelle à la demande d'une structure
- Permanence bimensuelle dans les communes identifiées.

Le service est joignable au 06.26.68.26.45 ou sur la boîte mail [dominique.jamet@udaf74.fr](mailto:dominique.jamet@udaf74.fr) aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30.



## Parentalité à l'ère du numérique

### - Présentation de l'activité / de la mesure

Soutenir les familles dans leur rôle parental en sensibilisant et en accompagnant les pratiques numériques des enfants et des parents.

### - Cadre légal, réglementaire (références sans développer)

Dispositif mis en place via la convention d'objectifs Unaf-Udaf puis pérennisé grâce à d'autres financements.

Il est conventionné en partie par l'ANCT, Agence National des territoires ; qui finance une partie du poste de Conseiller Numérique.

### - Rappeler le public concerné

Ce dispositif concerne tous les parents et les enfants sans distinction.

### - Prescripteur / modalités d'orientation

Les publics viennent sur information/orientation des partenaires mais également sur présentation spontanée ou inscription en ligne.

### - Les objectifs et perspectives :

Soutenir les familles dans leur rôle parental

Être identifié par les familles du département comme lieu ressources pour les usages du numérique en famille.

### - Modalités d'intervention

3 types d'interventions sont proposées :

- Webinaire collectif (zoom)
- Atelier en présentiel
- Entretien individuel

Le service est joignable au 04.50.24.36.38 ou sur la boîte mail [dominique.jamet@udaf74.fr](mailto:dominique.jamet@udaf74.fr) aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30.

## Point Conseil Budget (PCB)

### - Présentation de l'activité / de la mesure

Les Points conseil budget sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils budgétaires confidentiels, gratuits et personnalisés.

### - Cadre légal, réglementaire

Labellisation par l'Etat pour une durée de 3 ans renouvelable.

### - Rappeler le public concerné

Ouvert à toute personne en difficulté financière.

### - Prescripteur / modalités d'orientation

Les partenaires ou les personnes elles-mêmes directement. Les partenaires conventionnés dans le cadre du dispositif Aide Budget.

### - Les objectifs et perspectives

Aider, conseiller et accompagner les personnes/familles qui s'interrogent ou rencontrent des difficultés financières à pouvoir mieux gérer leur budget, leur faciliter l'accès à des aides, faire le lien avec les partenaires ou créanciers, constituer des dossiers de surendettement afin qu'ils retrouvent un meilleur équilibre et une autonomie.

### - Modalités d'intervention

2 types d'interventions sont proposées :

- Atelier collectif
- Entretien individuel

Le service est joignable au 04.50.66.76.72 ou sur la boîte mail [pcb@udaf74.fr](mailto:pcb@udaf74.fr) aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30.





## Equipe mobile de prévention des Expulsions Locatives (PEX)

### - Présentation de l'activité / de la mesure

L'équipe mobile de prévention des expulsions locatives est un dispositif d'Aller Vers qui s'adresse aux locataires du parc privé qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur loyer.

### - Cadre légal, réglementaire

Convention annuelle avec les services de l'Etat.

### - Rappeler le public concerné

Locataire du parc privé.

### - Prescripteur / modalités d'orientation

- La CCAPEX et la CAF ;
- Les personnes elles-mêmes sollicitent le PEX, tout comme les propriétaires et les partenaires du territoire

### - Les objectifs et perspectives :

Etablir avec le locataire un diagnostic des causes de l'impayé ;

Mobiliser, avec lui et avec le soutien des partenaires, des solutions visant à surmonter ses difficultés financières et à se maintenir dans les lieux.

### - Modalités d'intervention

- Contact téléphonique ou par courrier
- Visite à domicile systématiquement proposée et honorée.

Le service est joignable au 04.50.66.60.89 ou sur la boîte mail [pex@udaf74.fr](mailto:pex@udaf74.fr) aux horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30 (les horaires peuvent être étendus en fonction des contraintes liées à l'activité du service).

*Mis à jour le 20/09/2024*